

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement (01-277-77) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au stationnement pour vélo et à certains ajustements techniques

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont, de Ville-Marie, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0374 du 8 septembre 2015, un projet du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au stationnement pour vélo et à certains ajustements techniques*.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 29 septembre 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE ce règlement vise à apporter des ajustements et des correctifs administratifs à la suite de l'adoption du *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal relatif au verdissement et au développement durable* (01-277-75) par le conseil d'arrondissement le 2 mars 2015 et de son entrée en vigueur le 13 mai 2015. Le règlement 01-277-75 a eu pour effet d'abroger, par inadvertance, la section relative au stationnement pour vélo. Le présent règlement vise à réinsérer ces articles avec les modifications initialement prévues dans le règlement 01-277-75.

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 septembre 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx